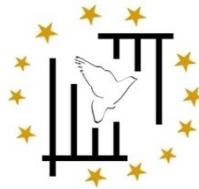


ASSEDEL



Association Européenne  
pour la Défense des Droits et des Libertés

Le dossier de candidature de l'ASSEDEL pour le

**Prix des droits de l'Homme de la République française «  
Liberté, Égalité, Fraternité » Edition 2021**

**Octobre 2021**

ASSEDEL, L'Association européenne pour la défense des droits et des libertés -  
Strasbourg

[assedel.org](http://assedel.org), [info@assedel.org](mailto:info@assedel.org)

**Teoman Aydogan**  
**Secrétaire Générale d' Association**  
**Européenne Pour La Défense Des**  
**Droits et Des Libertés**  
**9 PI De**  
**L'esplanade**  
**67000**  
**Strasbourg**  
[teoman@assedel.org](mailto:teoman@assedel.org)  
[el.org](http://www.assedel.org)

**Secrétariat général de la**  
**Commission nationale**  
**consultative des droits de**  
**l'homme (CNCDH)**

**20 avenue de Ségur - TSA 40720 - 75334**  
**PARIS CEDEX 07**

**Objet : Lettre de candidature présentée et signée par le responsable légal d'ASSEDEL**

**Madame, Monsieur,**

Je vous écris pour vous faire part de l'intérêt d'ASSEDEL à participer au Prix des droits de l'Homme de la République française « Liberté-Égalité-Fraternité » pour 2021, remis par le Premier ministre du Gouvernement français.

L'ASSEDEL, étant une association à but non lucratif, a une mission d'agir contre les violations des droits humains et de promouvoir l'assistance et la guidance aux victimes de violations des droits humains. Bien qu'elle n'ait pas une longue histoire, notre organisation intervient dans de nombreux domaines tels que les droits humains, l'immigration, la pauvreté et la famine. Avec notre personnel jeune et énergique, notre organisation vise à défendre les droits de toutes les victimes sans discrimination.

Nous croyons que la défense des droits de nombreuses personnes serait impossible sans les efforts conjugués d'une communauté solidaire. Chaque contributeur, supporteur, partenaire et membre de l'équipe contribue à la capacité de l'organisation à aider les personnes dans le besoin à survivre et à prospérer aujourd'hui et à l'avenir. Dans cette optique, notre organisation est compétente d'aider à la communauté à trouver une bonne description pour les questions humanitaires avec ses valeurs humaines et sa connaissance de crises humanitaires, indépendamment de la couleur, de l'origine ethnique, de la religion ou du statut social. Il s'agit d'atteindre des objectifs humains communs et de veiller à ce que les personnes soient traitées avec décence et respect.

A ce titre, nous portons l'intérêt de participer au Prix des droits de l'homme de la

République française " Liberté-Egalité-Fraternité " pour 2021 avec un projet concernant la promotion des droits de l'enfant dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Je vous prie de recevoir l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Strasbourg, le 13/10/2021

## INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

### 1. Nom du candidat

ASSEDEL (Association Européenne Pour La Défense Des Droits et Des Libertés)

### 2. Statut du candidat

Association/ONG

Entreprise

Particulier

Autre. Préciser : .....

### 3. Adresse postale du siège de l'association/du candidat

9 PL DE L'ESPLANADE 67000 STRASBOURG

### 4. Date de création de l'association (le cas échéant)

04/12/2020

### 5. Budget annuel de l'association (le cas échéant)

Pour l'année 2021 : .....

Pour l'année 2020 : .....

Pour l'année 2019 : .....

### 6. Nombre de salariés / bénévoles

0 salarié/27 bénévoles

### 7. Description de l'association (objectifs, missions, valeurs) ou de l'activité du candidat

« L'ASSEDEL (l'Association européenne pour la défense des droits et des libertés) est une association à but non lucratif, régie par ses statuts, conformément aux articles 21 à 79-III du Code civil Alsace Moselle relatif aux associations »<sup>1</sup>. Elle a été fondée en 2020 par des militants des droits humains afin de promouvoir l'assistance et l'accompagnement aux victimes de violations des droits de l'homme. Conformément à la Convention européenne des droits de l'homme, que ce soit au sein du Conseil de l'Europe ou aux niveaux régional, national et international, sa mission est de promouvoir et défendre les droits humains et les libertés fondamentales sans discrimination. Dans cet égard elle vise à ;

- Contribuer et influencer les mécanismes internationaux
- Apporter le soutien aux victimes (projet de soutien)
- Former de jeunes défenseurs des droits humains

Pour réaliser cette mission, elle a créé des partenariats avec plusieurs organisations en Europe et actuellement, il y a de nombreux volontaires de sept pays différents.

L'ASSEDEL se compose principalement de six divisions différentes qui sont la section de gestion de projet, le groupe chargé de la soumission des rapports, le groupe de rédaction, le pôle juridique, le département relations publiques et la division technique. D'ailleurs, son conseil d'administration qui travaille activement au sein du bureau éditorial, est composé d'un groupe jeune et dynamique.

ASSEDEL « soumet des rapports aux organisations internationales, informe le public et publie des articles d'opinion sur les violations des droits de l'homme et les problèmes humanitaires tels que l'immigration, la pauvreté, la famine et les conflits armés du monde entier » veuillez consulter à la rubrique concernée sur [le site web de l'ASSEDEL \(https://assedel.org/fr/main-francais/\)](https://assedel.org/fr/main-francais/).

Il est possible de rassembler les activités d'ASSEDEL en sept catégories :

1. En tant qu'une organisation qui défend les droits humains, l'ASSEDEL participe à des projets spécifiques en rapport avec les politiques de l'Union européenne. Suite à une annonce publique « appel à propositions » sur un sujet qui relève de son domaine d'exercice, l'équipe de gestion des projets formule une demande de participation dans ce projet qui pourrait être subventionné par l'Union européenne. D'un autre côté, il est possible de rédiger un projet correspondant à l'appel à propositions. Comme les projets nécessitent la contribution de plusieurs participants différents, les demandes de subvention sont faites par un consortium composé de plusieurs associations - universités.
2. L'ASSEDEL soumet des rapports et produit des recommandations au Conseil de l'Europe, aux institutions européennes et aux comités des Nations Unies pour attirer l'attention des institutions sur les violations des droits humains protégés par les traités. En tant que tierce partie, l'ASSEDEL présente des observations à diverses organisations internationales, tribunaux et autres procédures judiciaires telle que la Cour européenne des droits de l'Homme.  
Dans ce cadre, depuis sa création, les membres et les bénévoles de l'ASSEDEL ont réussi à soumettre non seulement un total de 28 rapports mais aussi des interventions de tiers auprès de différentes organisations internationales en moins de huit mois.
3. L'ASSEDEL publie des articles d'opinion sur les enjeux d'actualité afin de sensibiliser l'opinion du public. Ces articles traitent de thèmes de la vie politique, sociale et culturelle actuelle. Cette organisation aspire

également à entrer en contact avec des étudiants et des universitaires d'autres pays afin de les intégrer dans ses activités éditoriales et d'élargir la portée de ses articles d'opinion et d'analyse. ASSEDEL fournit une plateforme de publication sur laquelle des volontaires peu expérimentés peuvent exprimer leurs opinions, favorisant ainsi la contribution active des citoyens européens aux questions d'actualité et promouvant

les idées humanistes et les valeurs européennes. Parmi ses projets, elle souhaite apporter une rémunération financière/symbolique aux personnes qui contribuent par leur article à la sensibilisation de l'opinion publique.

4. L'ASSEDEL a lancé un projet d'aide juridique afin d'apporter un soutien plus concret aux victimes de violations des droits humains. Cet effort tente de rendre les violations des droits humains plus aisément contestables devant la Cour européenne des droits de l'homme et les instruments des droits de l'homme des Nations unies.
5. L'ASSEDEL fournit aussi une assistance aux réfugiés, demandeurs d'asile et immigrés en France dans leurs démarches administratives et juridiques. Le service juridique entretient les relations essentielles et prend des mesures pour s'engager auprès des agences et mouvements responsables opérant sur le sol français. Avec la permission de l'ASSEDEL veuillez consulter dans l'annexe-3 certaines affaires dans lesquelles nous sommes intervenues.
6. L'un des objectifs de l'ASSEDEL, c'est de favoriser l'exercice d'une citoyenneté européenne active au sein de la vie étudiante, lancer des débats sur les sujets européens et humanitaires et d'entreprendre travaux traitant des problèmes, des défis auxquels est confrontés la société contemporaine. En ce sens l'ASSEDEL organise des webinaires avec des universitaires et avec des experts sur les questions humanitaires.
7. Dans le cadre des activités de communication, les responsables contactent les médias et les associations travaillant sur les questions humanitaires. Ils utilisent activement différents canaux de communication afin de relayer les publications de cette association et de tenir le public informé des violations des droits humains dans le monde. Afin d'augmenter l'efficacité de son travail, il est essayé d'entrer en contact avec des associations et de réaliser des projets en collaboration avec elles.

## **8. Le candidat a-t-il déjà reçu un prix ou une récompense pour ses actions de promotion et protection des droits de l'homme ?**

**Oui.** Préciser :

Nom du prix et année d'obtention : .....

Nom du prix et année d'obtention : .....

Nom du prix et année d'obtention : .....

**Non.**

### 1. Thème du projet présenté :

✓ Thème 1 : Covid-19 et défense des droits humains

Thème 2 : Education - un bien commun, un droit fondamental

Les candidatures de projets ne s'inscrivant dans aucun des deux thèmes ne sont pas recevables.

### 2. Principaux thèmes de mobilisation/objectifs du projet présenté :

L'épidémie de Covid-19 a touché tous les membres de la société, mais elle a été particulièrement dure pour les enfants, notamment ceux qui sont déjà vulnérables (par exemple les enfants placés, les enfants handicapés, les enfants en situation de pauvreté). Elle a montré comment les disparités entre les États, les régions, les groupes, les situations familiales et d'autres facteurs ont un impact direct sur la santé des enfants. Les facteurs ont un impact direct sur la vie des enfants. L'objectif de ce projet est de sensibiliser les individus (parents) et des autorités locales sur les droits de l'enfant dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et de répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants. Le projet reconnaît la nécessité d'élaborer des propositions qui tiennent compte des spécificités de la situation des filles et des garçons, dans toute leur diversité. En ce sens, il est essentiel de promouvoir "l'intérêt supérieur" de l'enfant.

Le COVID-19 s'est rapidement répandu dans le monde entier, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Pour lutter contre la propagation du COVID-19, les gouvernements du monde entier ont mis en place des mesures telles que la fermeture des écoles, le confinement à domicile et le verrouillage des communautés, qui ont toutes eu des conséquences négatives pour les enfants et leurs familles. Au cours de la première moitié d'avril 2020, comme l'a déclaré l'UNESCO, environ 1,5 milliard d'enfants et de jeunes ont été touchés par des fermetures d'écoles. Selon la Commission européenne, 18,3% de la population de l'UE représente des enfants et 22,2% de ces enfants sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En outre, 1/3 des demandes d'asile adressées à l'UE en 2020 étaient des enfants, tandis que sur 119 400 demandes, 2 850 n'étaient pas accompagnées. Plus d'un tiers des enfants disent se sentir rarement ou jamais tristes ou malheureux. Un cinquième des enfants déclare se sentir triste la plupart du temps ("Notre Europe, nos droits, notre avenir").

Dans toutes les mesures prises par les organisations au sein ou en dehors des gouvernements en réaction à COVID-19, l'intérêt supérieur des enfants doit être pris en compte. Ce dernier point inclut l'implication des enfants dans le processus de décision sur ce qui est le mieux pour eux. Le projet considère que la législation et les normes internationales en matière de droits de l'homme sont au premier plan de toutes les actions COVID-19, et que les restrictions publiques affectant la liberté de

mouvement ou affectant l'activité économique sont essentielles, proportionnelles, et seulement en vigueur pour une durée limitée. En outre, ce projet a également pour objectif de fournir des informations et des méthodes de réaction appropriées et adaptées aux enfants.

Dans ce contexte, nous aurons une Programmation Basée sur les Droits de l'Enfant (CRBP). Dans ce contexte, nous aurons une programmation basée sur les droits de l'enfant (CRBP). Cette méthode coexistera avec le cadre juridique des droits de l'enfant qui a été créé par notre équipe de recherche. Veuillez consulter [l'annexe 1](#) et [l'annexe 2](#) pour le cadre légal des droits de l'enfant.

## **Méthodologie**

### **A. Aspects conceptuels**

La programmation basée sur les droits de l'enfant sert de cadre à l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tout le travail humanitaire et de développement avec les enfants. Elle rassemble en un seul cadre unificateur un large éventail d'idées, de concepts et d'expériences liés aux droits de l'enfant, au développement de l'enfant, aux interventions d'urgence et au travail de développement. Elle se fonde avant tout sur les principes et les normes des droits de l'homme de l'enfant, mais elle accorde également une place importante aux bonnes pratiques dans de nombreux domaines liés au travail avec les enfants (par exemple, l'étude du développement physique, émotionnel, cognitif et social des enfants ; les études sur l'enfance ; la pédagogie de la petite enfance ; la psychologie de l'enfant ; etc.

La raison d'adopter une approche spécifique comme celle-ci est que les enfants, en plus d'être des personnes, ont des besoins spécifiques et des vulnérabilités. Pour cette raison, il est nécessaire que les organisations de développement travaillant pour les filles et les garçons adoptent une approche basée sur les droits et adaptée à la situation particulière des enfants.

En outre, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (1989) est le traité le plus "complet" en matière de droits de l'enfant - en ce sens qu'il rassemble tous les droits humains civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants et qu'il englobe également certains domaines généralement liés au droit humanitaire international. La CDE souligne que les enfants sont des détenteurs de droits et que ces droits couvrent tous les aspects de leur vie. Elle s'applique à tous les êtres humains âgés de moins de 18 ans. Étant donné que la CDE contient 54 articles, le Comité des droits de l'enfant a identifié quatre de ces droits comme des principes fondamentaux qui ont été mentionnés ci-dessus dans le chapitre intitulé

"Cadre juridique du droit de l'enfant".

L'évolution vers une sorte d'aide humanitaire et de développement motivée par la nécessité de donner effet aux droits individuels illustre la prise de conscience que les pays pauvres "en développement" ont besoin de bien plus qu'un soutien extérieur du monde "développé". En outre, les États devraient être en contact étroit afin de prévenir de futures violations des droits de l'homme. La clé de cette nouvelle approche du développement réside dans la manière dont les approches

fondées sur les droits obligent ceux qui détiennent le pouvoir et les institutions à rendre des comptes aux moins puissants. Les initiatives fondées sur les droits aident les gens à faire valoir leurs droits, en particulier ceux qui sont appauvris, défavorisés ou victimes de discrimination.

En s'attaquant aux causes sous-jacentes des violations des droits pendant la période Covid-19 et en apportant des changements dans les lois et les pratiques afin d'améliorer durablement la vie des individus aujourd'hui et à l'avenir, la programmation basée sur les droits a le potentiel de stimuler l'impact et d'assurer la durabilité.

## B. Aspects pratiques

"La programmation basée sur les droits de l'enfant" est définie comme "l'application des principes des droits de l'enfant à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des programmes dans le but général d'améliorer la situation des enfants afin que toutes les filles et tous les garçons puissent jouir pleinement de leurs droits et vivre dans des sociétés qui reconnaissent et respectent leurs droits."

Il est essentiel d'expliquer le chemin avec les pièces déterminées à partir de ce point. Les principales parties de la programmation basée sur les droits de l'enfant, avec les principes fondamentaux de la CDE et les notions de droits de l'homme comme point de départ, peuvent être résumées comme suit :

1. Se concentrer sur les enfants : Mettre un accent particulier sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux.
2. Adopter une vision holistique de l'enfance : prendre en compte tous les aspects de l'enfance lors des choix politiques ou de la définition des priorités.
3. Responsabilité : Se concentrer sur la responsabilité de promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'enfant par une variété d'acteurs responsables, en commençant par le premier responsable, à savoir l'État (gouvernement central et local), le secteur privé, les médias, les professionnels de l'enfance et les autres personnes travaillant directement avec les enfants. Soutenir les responsables : Envisager des moyens d'aider les détenteurs de devoirs à remplir leurs obligations, que ce soit par le biais d'une assistance technique, d'un soutien budgétaire ou d'autres formes de partenariat.
4. Plaidoyer : Souligner l'importance du plaidoyer, des campagnes d'éducation visant à sensibiliser le public en tant qu'outils de programmation pour s'assurer que les acteurs responsables répondent de leurs devoirs.
5. Participation : Encourager la participation effective des enfants à la programmation (et au-delà), en fonction de l'évolution de leurs capacités.

6. La non-discrimination : S'engager à inclure les enfants les plus marginalisés, à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe, la classe sociale, l'origine ethnique, le handicap ou les capacités.

7. Intérêt supérieur de l'enfant : Prendre en compte (avec l'aide des enfants) l'impact des décisions programmatiques sur les enfants.

8. Prévention et développement : donner la priorité à la survie immédiate des enfants et au développement de leur potentiel.
9. Les enfants en tant que membres d'une communauté : comprendre la place des enfants dans leur famille, leur communauté et leur société, ainsi que le rôle de leurs parents, de leurs proches et/ou des travailleurs sociaux dans la gestion de leur développement et la défense de leurs droits.
10. Les causes profondes et l'intégration des problèmes dans un cadre beaucoup plus large : se concentrer sur les causes sous-jacentes ainsi que sur les violations immédiates.
11. Partenariat : renforcer les partenariats et les alliances pour la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'enfant.
12. Information et connaissances : Faciliter l'accès à l'information et la compréhension des questions relatives aux droits de l'enfant pour les enfants eux-mêmes, leurs communautés et les principaux détenteurs de devoirs, y compris les gouvernements.

La mise en œuvre de cette méthodologie doit être considérée sous l'angle des quatre principes fondamentaux identifiés par le Comité des droits de l'enfant tels que présentés ci-dessus. Ils doivent être explicitement abordés dans tous les aspects du cycle de programmation.

En commençant par une analyse situationnelle basée sur les droits et en terminant par l'évaluation et la révision de l'analyse situationnelle initiale, chaque phase du cycle de programmation intègre non seulement les concepts de la programmation mais est également vue à travers la "lentille" de la programmation.

### Objectifs

L'un de ses objectifs est de remédier aux violations et aux lacunes des droits de l'homme, notamment par la réunification des enfants séparés, l'exploitation sexuelle et l'aide à l'éducation des enfants défavorisés. Un autre objectif est de renforcer les structures et les systèmes existants. Le changement de politique, la rédaction de lois et le renforcement des institutions en sont quelques exemples. Enfin, le dernier objectif est de développer la capacité des communautés et de la société civile à soutenir les droits de l'enfant, notamment par la formation de partenariats pour les droits de l'enfant et la mobilisation de clubs de jeunes.

### **3. Description des actions mises en œuvre :**

Ce projet est construit sur 3 piliers. Ces piliers sont "gestion et coordination du projet", "diffusion et communication" et "sessions de renforcement des capacités et de transfert de connaissances".

## **A. La gestion et la coordination du projet consistent en trois tâches principales.**

- 1.** La gestion quotidienne, le contrôle du projet et des finances, et le suivi des ressources :

La gestion et la coordination du projet garantiront le développement ordonné du projet. Sous la direction générale de l'ASSEDEL, chaque participant contribuera et participera à l'action qui lui est attribuée et sera responsable du développement du projet, du soutien à l'organisation locale dans la reproduction et la diffusion du cours.

Les activités de gestion de projet distinguent la coordination stratégique de la gestion opérationnelle. Une interaction continue entre les deux niveaux sera garantie par le chef de projet, qui est responsable de la coordination globale et de la supervision de la gestion. La gestion du projet est dirigée par ASSEDEL, mais une coopération stricte avec les contacts administratifs/techniques locaux est nécessaire pour assurer une gestion efficace, et pour vérifier la cohérence entre les ressources allouées et les activités réalisées. Les participants se réuniront tous les mois par vidéoconférence/Skype/google hangout/zoom. Il est prévu que les associés prévoient un certain degré de flexibilité pour répondre à la demande de travail pendant le cycle de vie du projet. Une communication constante entre les participants et les responsables, par e-mail, téléconférences ou appels téléphoniques, sera maintenue pendant toute la durée du projet.

- 2.** Planification et suivi de la qualité des projets :

Cette tâche garantira que tous les travaux menés dans le cadre du projet répondent à la qualité attendue en définissant un plan de gestion de la qualité analytique, en définissant des procédures de qualité et des normes de projet. ASSEDEL sera responsable de la coordination de toutes les activités de suivi et d'évaluation avec le soutien de tous les participants au projet. Des indicateurs de suivi et d'évaluation des progrès seront utilisés. A la fin du projet, un rapport d'évaluation sera publié.

- 3.** Réunions de coordination :

Une réunion de lancement sera organisée à Strasbourg pour démarrer les activités du projet, valider le programme de travail, et partager entre les participants la méthodologie et les contenus de formation à développer. Une réunion finale sera organisée à Strasbourg (FR) pour discuter des résultats et des réalisations du projet. En outre, des réunions de

coordination seront organisées principalement via des réunions en ligne chaque mois. Au cours de ces réunions, tous les aspects liés au projet seront discutés, y compris les questions techniques, administratives et financières : les progrès réalisés jusqu'à présent seront présentés (en se concentrant également sur les problèmes rencontrés), ainsi que l'état des livrables de la période donnée.

## **B. Le plan de diffusion et de communication se compose de 3 tâches.**

### **1. Développement d'un plan de diffusion et de communication :**

Développement du plan de diffusion et de communication, définissant en détail toutes les différentes activités de communication et de diffusion à mettre en œuvre et suivant une stratégie de communication complète, reflétant le modèle en cinq étapes de diffusion et d'exploitation d'Europa Union. Enfin, un cadre d'indicateurs sera conçu pour mesurer l'impact de toutes les activités de diffusion.

### **2. Conception et production de l'identité visuelle du projet et lancement du projet sur le site web et les comptes de médias sociaux d'ASSEDEL :**

A strong and distinctive brand will be developed for the project. This will include a visual identity (logo) and branded templates for use across all electronic and printed materials (official project letterhead, template for publications, promotional materials, press releases, etc.), ensuring a consistent and recognizable style across the project and establish the brand of the training. Printed information material will be designed and produced, such as leaflets, posters, and roll-up banners, which will be used in all dissemination activities. Toutes les informations relatives au projet (matériel, campagne web, bulletin d'information, articles, webinaires, enquêtes) seront communiquées.

### **3. Affirmation d'idées et de perceptions :**

Des articles, des enquêtes, des consultations, des groupes de discussion hors ligne (si possible) des réunions assurant que les enfants à participer à l'évaluation de l'impact de la pandémie seront effectués. Les résultats seront publiés sur le site web du projet et sur les comptes de médias sociaux.

## **C. Sessions de renforcement des capacités et de transfert de connaissances se compose de 3 tâches :**

### **1. Sessions de transfert de connaissances :**

Des sessions de transfert de connaissances sur les droits de l'enfant en

France seront  
organisées dans 5 écoles primaires déterminées sur Strasbourg.

**2. Défense des intérêts des mineurs :**

Pour protéger les droits des mineurs, un projet d'assistance judiciaire est destiné à travailler sur les cas d'enfants réfugiés non accompagnés ou fragiles. Cette tâche sera communiquée à d'autres organisations telles que France Terre d'Asile ou La Cimade ou les organisations locales. Nos juristes bénévoles seront en contact avec les organisations choisies.

**3. Concours de courts métrages :** L'objectif du concours de courts métrages est d'encourager les jeunes avec le thème "Ce que j'ai appris du Covid" qui sera organisé dans les écoles secondaires en France. Les trois meilleurs films seront récompensés, et les films seront partagés avec les autorités et également sur Youtube.

4. Pays/région/ville de mise en œuvre de ces actions :

France/Strasbourg

5. Bénéficiaires/publics cibles :

L'objectif est de déterminer les effets de COVID-19 et l'accessibilité des droits de l'enfant aux enfants. Nous nous concentrerons également sur les enfants réfugiés. Les groupes seront constitués d'enfants d'âge similaire mais de sexe et de milieu différents. Le projet reconnaît la nécessité que les propositions abordent de manière égale les spécificités de la situation des filles et des garçons, dans toute leur diversité. En ce sens, il est essentiel de promouvoir "l'intérêt supérieur" de l'enfant.

L'intégration permettra aux enfants de se sentir plus en confiance et de faire partie de la communauté dans laquelle ils vivent. Des sessions de transfert de connaissances, auxquelles le projet fait référence, seront proposées pour combler le fossé qui existe entre les enfants sur les droits et le contexte de la pandémie de Covid-19. Le projet se poursuivra pendant 18 mois et, outre les effets à court terme, nous nous concentrons sur la réalisation d'effets à moyen et long terme.

L'effet à moyen terme est de créer chez les enfants le sentiment qu'il n'y a pas de place pour le désespoir. L'effet à long terme est de fournir un processus d'intégration durable pour les enfants. En outre, étant donné que le processus de migration est toujours difficile, surtout pour les enfants, nous voulons le rendre plus facile. L'autre effet à long terme de ce projet est de renforcer la coopération entre les institutions et les organisations qui s'occupent des droits de l'enfant.

Nous suivons le cadre juridique international pour donner vie à notre projet. Nous avons basé notre projet sur le cadre législatif international tel que la Convention des droits de l'enfant. Dans la convention des droits de l'enfant, il y a 4 droits - la non-discrimination, le droit à la vie, à la survie et au développement, le droit d'être entendu, l'intérêt supérieur de l'enfant - qui sont devenus des principes généraux, aidant à guider l'interprétation juridique et la construction de la politique nationale concernant les droits de l'enfant et qui éclairent également notre projet.

Nous utilisons la méthodologie de programmation basée sur les droits de l'enfant qui sert de cadre à l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du travail avec les enfants dans tous les domaines de l'humanitaire et du développement, pour atteindre notre objectif. Elle rassemble en un seul cadre unificateur un large éventail d'idées, de concepts et d'expériences liés aux droits de l'enfant, au développement de l'enfant, aux interventions d'urgence et au travail de développement.

Enfin, pour s'assurer que les résultats de ce projet sont exploités au maximum pendant et après la fin du projet et, à cette fin, il est vital qu'une stratégie de suivi post-projet claire soit élaborée afin que les groupes cibles ne soient pas laissés "en plan" après la date de fin officielle du projet.